



Résumé du rapport d'activité 2022 de la CSN

27 avril 2023

En 2022, la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) a poursuivi son examen de la culture de la sécurité au sein des installations nucléaires suisses, s'intéressant en particulier aux facteurs humains et organisationnels (*Human and Organisational Factors*, HOF). Dans ce contexte, elle s'est principalement basée sur ses échanges avec les exploitants, d'une part, au sujet de la surveillance exercée par les autorités en ce qui concerne la culture de la sécurité dans les centrales nucléaires suisses et, d'autre part, au sujet des activités que mènent les exploitants des installations nucléaires suisses pour encourager et renforcer la culture en question.

La CSN s'est en outre penchée sur la prise de position de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) sur le réexamen périodique de sécurité de la centrale nucléaire de Beznau pour l'année 2017. Dans le cadre de l'évaluation des rapports annuels sur la sécurité des centrales nucléaires suisses, la CSN s'est intéressée en priorité aux thèmes de l'exploitation, du facteur humain et de l'organisation ainsi que de la surveillance du vieillissement des équipements. De plus, elle a examiné les derniers rapports mensuels des centrales nucléaires, afin d'avoir un aperçu actuel des événements soumis à l'obligation de déclarer et des autres aspects majeurs liés à l'exploitation des centrales.

Dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs, la CSN a effectué des tâches en lien avec les études géologiques de la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) dans le cadre de la troisième étape du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes». Elle a également examiné le programme 2021 des responsables de la gestion des déchets et préparé sa prise de position à ce sujet.

La CSN a commenté le projet de directive IFSN-G07 «Organisation d'installations nucléaires». Ses commentaires portent notamment sur les objectifs, la forme et le contenu des dispositions du projet et sur sa délimitation par rapport aux autres directives de l'IFSN. La CSN a également examiné le projet de directive IFSN-G18 «Protection contre les incendies», sur lequel elle a formulé de premiers commentaires de fond dans le cadre d'une consultation incluant des personnes représentant l'IFSN.

Par ailleurs, la CSN a remis au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) son avis sur le rapport d'activité et de gestion 2021 du conseil de l'IFSN. Sur la base des documents présentés, la CSN a jugé que le conseil de l'IFSN s'était acquitté de ses tâches conformément à la législation. Concernant l'étendue de l'évaluation de la CSN, celle-ci a recommandé d'adopter le rapport et d'en donner décharge au conseil de l'IFSN.

La CSN s'est réunie lors de onze séances plénières. Des délégations de la CSN ont en outre pris part à de nombreuses rencontres de divers organes pour clarifier des questions factuelles ou coordonner des activités.



La Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) est une commission extraparlamentaire de la Confédération. Conformément à son mandat légal, elle conseille en toute indépendance le Conseil fédéral, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) sur toutes les questions relatives à la sécurité des installations nucléaires.